

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 9 mars 2020, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 13

Date de Convocation : 3 mars 2020

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Pascal JALLET, Mme Dominique LENFANT, M. Jean François MARETS, M. Eric MASMAYOUX, M. Philippe De HOUX, M. Marc LABORIE, M. Eric CAILLES, M. Gérard BLANC, M. Robert MENOT M Philippe LASVAUX, M. Ernest ENTEMEYER, Mme GREZE Martine

EXCUSÉ : Mme Catherine DELPECH

ABSENT : M. GRENIER Christian

POUVOIRS :

Secrétaire de Séance : M. Jean François MARETS



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Jean François MARETS se propose.

1- Approbation Procès verbal réunion 18 février 2020

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 18 février 2020.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

Ce document est approuvé par 13 voix « pour ».

2- Présentation du RPQS 2018 Syndicat AEP par M. Payrot Président

M. Jean-Claude PAYROT président du SIAEP Lacave-Rocamadour détaille le rapport annuel sur le prix et la qualité du service concernant l'exercice 2018. Il explique les raisons tardives de la présentation de ce rapport. Lors du dépôt de ce document, par le délégataire, en juillet 2019, certains paramètres ont été changés sans le consentement du SIAEP. Le conseil syndical n'a pas validé ce rapport et a demandé à la société SAUR de remettre les paramètres d'origine.

Concernant le contrat avec la SAUR, il prendra fin en 30 juin 2026. Toutefois la loi NOTRE permet à CAUVALDOR de prendre cette compétence d'ici le 1^{er} janvier 2026.

Point de vue ressource en eau, les puits de Lacave ont fourni 246 048 m³, la station de CABOUY 26408 m³ et 6020 m³ sont importés depuis le syndicat Causses Sud de Gramat pour un hameau de Rocamadour.

801 abonnements sont constatés. Le nombre d'abonnements est stable.

Concernant le contrôle règlementaire sur la qualité de l'eau, la conformité de 100% a été réalisée sur toutes les analyses.

Protection des ressources : sur les puits de Lacave l'enquête publique devrait être faite cette année. Pour la station de Cabouy, le dossier d'enquête publique est à la rédaction par le conseil départemental.

Le rendement du réseau a légèrement baissé passant de 76.7% à 70%. Cette baisse est due principalement à des incidents sur des ouvrages annexes au réseau (casse du robinet flotteur de la cuve incendie du village du Bougayrou, problème de désamorçage de la crépine de la station de Cabouy pendant les travaux de la voie sainte, fuite sur le réseau privé de l'ITE du Pech de Gourbière à Rocamadour, fourniture gratuite de l'eau pour les travaux du Grand site de Rocamadour à partir des bouches incendie).

Le prix du mètre cube d'eau pour une facture de référence de 120 m³ est de 2.30€ HT.

3- Vote du compte de gestion Commune 2019

Monsieur le MAIRE soumet au vote le compte de gestion 2019 Commune remis par Monsieur le Receveur.

Considérant qu'il y a concordance entre les chiffres du compte de gestion 2019 et les chiffres du compte administratif 2019,

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix « pour », 1 voix « contre » (M. Gérard BLANC), 0 abstention les comptes figurant dans ce document.

4- Vote du compte administratif Commune 2019

Le Compte Administratif laissant apparaître pour mémoire :

✓ Résultat de Fonctionnement antérieur reporté :	+ 157 177.85 €.
✓ Résultat d'Investissement antérieur reporté :	- 104 051.46 €.

Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2019

✓ Solde d'exécution de l'exercice :	- 43 297,45 €.
✓ Solde d'exécution cumulé (soit - 43 297.45 + - 104051.46) :	- 147 348.91 €.

Restes à Réaliser au 31/12/2019

✓ Dépenses d'Investissement :	61 708,00 €
✓ Recettes d'Investissement :	19 072,00€.
✓ Solde des Restes à Réaliser :	- 42 636.00 €

Besoin de financement de la Section d'Investissement au 31/12/2019

✓ Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 147 348.91 €
✓ Rappel du solde des Restes à Réaliser :	- 42 636.00 €

Besoin de financement total : - **189 984.91€**

Résultat de Fonctionnement à affecter

✓ Résultat de l'exercice :	+ 128 725.03 €
✓ Résultat antérieur :	+ 157 177.85 €

Total à affecter : + **285 902.88 €**

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M. Eric Cailles, Adjoint, est élu Président de séance par 13 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention,

Il soumet au vote les comptes présentés.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes par 12 voix « pour », 1 voix « contre » (M. Gérard BLANC), 0 abstention et décide :

- ⇒ D'affecter au compte 1068 (recettes d'investissement) la somme de 189 984.91 €
- ⇒ D'affecter au compte 002 (recette de Fonctionnement) la somme de 95 917.97 €
(soit 285 902.88 - 189 984.91€)
- ⇒ D'affecter au compte 001 (dépenses d'investissement) la somme de 147 348.91 €

5- Vote du compte de gestion assainissement 2019

Monsieur le MAIRE soumet au vote le compte de gestion 2019 Assainissement remis par Monsieur le Receveur.

Considérant qu'il y a concordance entre les chiffres du compte de gestion 2019 et les chiffres du compte administratif 2019,

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix « pour », 1 voix « contre » (M. Gérard BLANC), 0 abstention les comptes figurant dans ce document.

6- Vote du compte administratif assainissement 2019

Le compte administratif 2019 laisse apparaître :

- ⇒ Un résultat d'investissement antérieur reporté de : + 26 814.675 €
- ⇒ Un solde d'exécution d'investissement de 2019 de : + 30 919.99 €
- ⇒ **Un solde d'exécution d'investissement cumulé de :** + **57 734.66 €**
- ⇒ Un solde des restes à réaliser 2019 de : - 5 700.00 €
{Dép. 5700 € - Rec 0 = - 5 700 €}
- ⇒ **Un Excédent total d'investissement de :** + **52 034.66 €**
- Un résultat antérieur reporté de fonctionnement de : + 43 006.02 €
- ⇒ Un résultat d'exercice 2019 de fonctionnement de : - 2 448.13 €
- ⇒ **Un résultat cumulé de fonctionnement de :** + **40 557.89 €**

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M. Eric Cailles, Adjoint, est élu Président de séance par 13 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention.

Il soumet au vote les comptes présentés.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes par 12 voix « pour », 1 voix « contre » (M Gérard BLANC), 0 abstention et décide :

⇒ D'affecter au Compte 001 (recettes Inv) la somme de : 52 034.66 €

⇒ D'affecter au Compte 002 (Rec de Fonct) la somme de : 40 557.89 €

7- Convention avec le Symictom pour la mise à disposition d'un véhicule de collecte

Monsieur le Maire informe les élus des discussions qui ont lieu avec le Symictom au sujet de la collecte des ordures ménagères dans le secteur du Coustalou et de la rue de la Mercerie rendue impossible pour les agents du Symictom à cause du gabarit du véhicule doté d'un système de compactage l'empêchant de passer par les portes fortifiées.

Il rappelle qu'en décembre 2016 avait été signée une convention pour la mise à disposition par le Symictom d'un véhicule à charge de la commune de collecter les ordures ménagères dans les deux secteurs cités.

Ce véhicule étant tombé en panne, c'est les agents de la Commune qui ont effectué les diverses réparations et ont permis la remise en service du véhicule.

Le Symictom a de ce fait proposé de céder, à titre gratuit, le véhicule EFFEDI immatriculé AB 150 AT à la commune de Rocamadour, laquelle s'engage, en contrepartie à effectuer les collectes des 2 rues inaccessibles (Coustalou et Mercerie).

Monsieur le Maire donne connaissance des termes de la dite convention en précisant bien que la Commune s'engage à assurer la collecte dans les deux secteurs tant qu'elle pourra maintenir le véhicule cédé en état de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention :

- Accepte à titre gratuit la cession du véhicule par le Symictom
- Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention présentée avec Monsieur le Président du Symictom
- Autorise Monsieur le Maire à faire assurer ce véhicule.

8- Choix entreprise pour élimination des boues de la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune parcelle n'étant disponible pour l'épandage 2020 des boues de la station d'épuration – une élimination par filière alternative a été préconisée. Pour cela une consultation pour prestation concernant le pompage, conditionnement, transport et traitement des boues de la station de traitement des eaux usées de rocamadour-bourg a été lancée par le Syded du Lot, selon la procédure suivante :

Attribution d'un marché unique.

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte, articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Déroulement de la consultation :

Date et heure limites de réception des offres : vendredi 21 février 2020 à 12:00

Délai de validité des offres : 120 jours

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport d'analyse des offres.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise MACHEIX Vidange Assainissement pour un montant de 12 255 € ht – marché conclu pour 1 an – renouvelable 2 fois.
- Délègue Monsieur le Maire ou un Adjoint pour signer cette offre
- S'engage à prévoir cette dépense sur le budget Assainissement

9- Engagement dépenses sur BP 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour permettre à la Commune de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à engager ; liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- A ouvrir sur le budget 2020, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits d'un montant total de 50 000 € pour couvrir les frais d'honoraires des architectes en charge du dossier de construction de la nouvelle mairie et du centre des congrès ainsi que les factures relatives à la parution dans les journaux d'annonces légales de l'appel d'offre pour ce dossier et les honoraires du bureau BEHI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, valide cette proposition d'ouverture de crédits sur le BP 2020 et délègue Monsieur le Maire pour assurer le suivi de cette décision.

10- Adhésion groupement d'achat énergie

Le conseil Municipal,

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de ROCAMADOUR a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de **ROCAMADOUR** au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de ROCAMADOUR au groupement de commandes précité pour :
 - o L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
 - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Rocamadour et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Rocamadour.

11- Remise en place boîte aux lettres dans la Cité

Monsieur le Maire présente le modèle de boîte aux lettres transmis par les Services de la Poste – modèle qui pourrait être installé dans le recoin de la Porte du Figuier avec accord du service des bâtiments de France. Dossier à soumettre au SDAP.

12- Avenant convention S. Mixte Commune pour travaux assainissement V. Sainte

Monsieur le Maire donne connaissance des termes de l'avenant adopté par le Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour relatif à la convention signée entre la Commune, le SI AEP, et le Syndicat mixte – convention portant sur la prise en charge partielle par le Syndicat Mixte :

- des travaux de terrassement pour la tranchée commune à l'éclairage public et aux travaux de réfection du réseau d'assainissement
- des travaux de terrassement pour le réseau AEP

Selon le décompte général des travaux réalisés le montant de l'enveloppe du fonds de concours est augmenté de 1 824.28 € ht pour la commune et diminué de 802.65 € ht pour le SI AEP.

Le Conseil Municipal prend acte.

13- Comptes rendus de commission

Pas de comptes rendus présentés.

14- Questions diverses

Problématique Passage des cavaliers sur Rocamadour : M. Marets a été questionné sur l'éventuelle impossibilité pour les randonneurs équestres de traverser Rocamadour notamment sur le plateau à cause des aménagements faits par le Syndicat Mixte – revêtement allées piétonnes non adaptés aux fers des chevaux ? La question sera soumise à la prochaine réunion du Syndicat mixte mais à priori pas de problème sous réserves que les cavaliers soient à pied, leur cheval en longe. Est évoquée la question de la Voie Sainte – par temps de pluie – sol glissant pour les chevaux.

Entretiens parcelles dans la vallée : M. JF Marets évoque l'état de quelques parcelles situées dans la vallée entre Roquefraiche et le puits des Anglais – ces parcelles auraient besoin d'un important nettoyage. Elles appartiennent à des particuliers qu'il serait nécessaire de contacter afin de les sensibiliser à l'entretien de leur terrain.

Containeurs Ordures ménagères : M. Menot signale la nécessité de refaire le cache containeurs situés au départ de l'ex CD 32 ; travaux à prévoir par l'Equipe technique dans le cadre des travaux en régie 2020.

Aménagement Voie Sainte : M. Menot fait part de la demande de M. Thierry DURAND de la Voie Sainte qui souhaite savoir à quelle date il pourra à nouveau utiliser la place de stationnement située devant chez lui. La terre qui a été mise en place dans le cadre des travaux de la Voie Sainte ne convient pas ; il y a lieu de refaire cet emplacement. M. Baudet en parlera avec le syndicat mixte.



Monsieur le Maire clôture cette dernière réunion du Conseil Municipal en remerciant chacun des élus pour le travail accompli pendant ces 6 années.

Il félicite tous les élus pour leur assiduité aux réunions du Conseil Municipal et pour leur participation aux diverses réunions de commissions tout en reconnaissant qu'il n'est pas facile pour tout le monde de pouvoir se libérer.

Il se dit très content de l'aventure vécue pendant ces 6 ans. Les projets qui ont été réalisés sont beaux et d'autres projets restent à réaliser – ils seront tout aussi beaux.

Monsieur le Maire est fier d'avoir appartenu à cette équipe depuis 2014.

Monsieur J.F. Marets, qui ne se représente pas, donne lecture d'une lettre pour souligner l'enrichissement qu'il a acquis dans un réel échange avec les membres de l'équipe, durant six ans. Il remercie tous les Amadouriens qui ont voté pour lui en 2014.

Monsieur E. Cailles, qui ne se représente pas, fait part de l'extraordinaire expérience qu'il a vécu au sein du Conseil Municipal – il n'oubliera pas cette aventure de 6 années riche en rencontres, et en enrichissement personnel.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 22 heures 30.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,